

**Conseil Municipal du Jeudi 20 Juillet 2023– 20 h 00**  
**Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal**

.....  
Présents :

<b>BAS</b> Gilles	<b>COLLARD</b> Sophie	<b>LANDRIX</b> Jérémy	<b>PELLETIER</b> Bruno
<b>BOST</b> Marie Ange	<b>FERNANDEZ</b> Agapito	<b>LAUNAY</b> Jean Paul	<b>PONCET</b> Catherine
<b>BOURCET</b> Sandrine		<b>MOREL</b> Dominique	<b>TRESPAILLE</b> Denise
	<b>GOYON</b> Marie Angélique	<b>MOUROUX</b> Nicolas	<b>VIENNOT-RENAUDOT</b> Nathalie
<b>CATHERIN</b> Denis	<b>JAMBON</b> Michel	<b>PARET</b> Karine	

Excusé : **BOURDON** Valérie donne pouvoir à **PARET** Karine  
**FONTAINE** Nathalie donne pouvoir à **GOYON** Marie Angélique

1) Approbation du procès-verbal du 08 juillet 2023

Mme PARET demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier procès-verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.  
Le procès-verbal du 08 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

Mme GOYON Marie Angélique a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

2) Délibérations diverses

**Objet : Modification des tarifs de la garderie périscolaire**

Mme le maire rappelle au conseil municipal qu'il convient comme tous les ans d'augmenter les tarifs de la garderie périscolaire.

Elle propose d'appliquer une augmentation de 4 centimes de l'heure soit

Le quart d'heure de présence réservée passerait de 0.61 € à 0.62 € soit 2.48 € de l'heure

Le tarif forfaitaire pour les enfants inscrits non présents passerait de 2.44 € à 2.48 €

Ces tarifs seraient applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Les autres tarifs ne seraient pas modifiés

L'article 6 du règlement intérieur serait modifié en ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'appliquer les augmentations proposées et de fixer les tarifs comme suit

- 2.48 € par heure de présence réservée soit 0.62 € le quart d'heure
- 6.00 € par heure de présence non réservée soit 1.50 € le quart d'heure
- 20.00 € par heure pour dépassement d'horaire soit 5.00 € le quart d'heure
- 2.48 € tarif forfaitaire pour une inscription non honorée

Il dit que le règlement intérieur sera modifié en ce sens.

**Objet : Règlement intérieur et convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale**

Mme le maire rappelle au conseil municipal le fonctionnement de la bibliothèque. Le Département de l'Ain accompagne les collectivités locales dans la mise en œuvre de la politique de lecture publique en offrant divers services.

Elle présente également le règlement intérieur de la bibliothèque, le projet de convention entre la commune et la bibliothèque ainsi que la convention de partenariat entre le Département de l'Ain et la commune.

Elle précise que la bibliothèque est ouverte les mardis de 16 h 00 à 18 h 30, les samedis de 10 h 00 à 11 h 30 et les premiers mercredis du mois de 16 h 30 à 18 h 00, et que les frais d'inscription sont gratuits.

Ces documents sont soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la bibliothèque
- **APPROUVE** la convention entre la commune et la bibliothèque.
- **APPROUVE** la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque proposée par le Département de l'Ain pour la période 2023-2028 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits documents.

**Objet : Subvention exceptionnelle Société de pêche l'Hameçon**

Madame le Maire souhaite que les membres du conseil municipal, délibère sur le versement d'une subvention à la Société de Pêche l'Hameçon dans le cadre de la fête patronale qui a eu lieu les 27 et 28 mai 2023.

En effet, la société de pêche a acheté des jetons de manège aux forains pour les offrir aux enfants des écoles de St Cyr et St Genis.

Il convient de rembourser la société de pêche sous forme de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, accorde une subvention à la société de pêche l'Hameçon pour un montant de 233 € (deux cent trente-trois Euros).

Il dit que les crédits seront imputés à l'article 6574.

**Objet : Modification du tableau des emplois**

Le Maire,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 02 septembre 2021,

Madame le Maire expose que certains agents souhaitent modifier leur temps de travail et qu'il convient d'y accéder pour le bon fonctionnement du service.

Elle propose donc :

- La création d'un poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à 31,30 h hebdomadaires
- Et la suppression d'un poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à 31,50 h hebdomadaires

La création d'un poste d'adjoint d'animation à 6,70 h hebdomadaires

La suppression du poste d'adjoint d'animation à 6,30 h hebdomadaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les modifications proposées telle que définies ci-dessus.

Il fixe le nouveau tableau des emplois permanents à temps complet et non complet.

Il autorise le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste.

**COMMISSIONS COMMUNALES**

**Voirie / sécurité :**

MOREL Dominique  
BOURDON Valérie  
BAS Gilles  
TRESPAILLE Denise  
LANDRIX Jérémy  
BOST Marie Ange  
JAMBON Michel

**Jeunesse :**

BOURCET Sandrine  
COLLARD Sophie  
CATHERIN Denis  
JAMBON Michel

**Evènementiel :**

PELLETIER Bruno  
FONTAINE Nathalie  
BAS Gilles  
COLLARD Sophie  
LANDRIX Jérémy  
PONCET Catherine

**Urbanisme / bâtiments :**

FERNANDEZ Agapito  
CATHERIN Denis  
LANDRIX Jérémy  
LAUNAY Jean Paul  
TRESPAILLE Denise  
BOST Marie Ange  
MOURoux Nicolas

**Vie locale**

GOYON Marie Angélique  
FONTAINE Nathalie  
VIENNOT RENAUDOT Nathalie  
PELLETIER Bruno  
PONCET Catherine

**Finances**

PARET Karine  
MOREL Dominique  
GOYON Marie Angélique  
FERNANDEZ Agapito  
BOURCET Sandrine  
CATHERIN Denis  
BOURDON Valérie

**COMITE CONSULTATIF POMPIERS**

PARET Karine  
FERNANDEZ Agapito  
JAMBON Michel

**CORRESPONDANT DEFENSE**

BOST Marie Ange

<b><u>CCAS</u></b>	
PARET Karine GOYON Marie Angélique BOST Marie Ange JAMBON Michel COLLARD Sophie VIENNOT RENAUDOT Nathalie FONTAINE Nathalie	MOREL Michelle RABUEL Françoise DOUCET Marie-Claire NICOLAS Patricia BEKRAR Vanessa BAZONNARD Marie- Thérèse
<b><u>SMIDOM</u></b>	
Titulaire : GOYON Marie Angélique	Suppléant : JAMBON Michel
<b><u>SYNDICAT DES EAUX SAÔNE VEYLE REYSSOUZE</u></b>	
MOREL Dominique LAUNAY Jean-Paul	
<b><u>SYNDICAT VEYLE VIVANTE</u></b>	
<i>Titulaire</i> : MOREL Dominique	<i>Suppléant</i> : JAMBON Michel
<b><u>SIEA</u></b>	
<i>Titulaire</i> : FERNANDEZ Agapito	<i>Suppléant</i> : LAUNAY Jean-Paul PARET Karine
<b><u>SCOT</u></b>	
<i>Titulaire</i> : LAUNAY Jean-Paul	<i>Suppléant</i> : PARET Karine
<b><u>CLECT</u></b> (Commission Locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes) A voir avec la Communauté de communes	
<b><u>CNAS</u></b>	
GOYON Marie Angélique BERRY Florence	
<b><u>CCID</u></b>	
<i>Titulaires</i> GAUTHIER Chantal MOREL François ALBAN Isabelle DIOCHON Christian DUSSEUX René BARBAN Jean-Loup	<i>Suppléant</i> CATHERIN Pierre LAUNAY Jean-Paul MONTBARBON Gérard JUILLARD Bernard NICOLAS Patricia
<b><u>COMMISSION D'APPEL D'OFFRE</u></b>	
<i>Président</i> : PARET Karine	
<i>Titulaires</i> MOREL Dominique FERNANDEZ Agapito BAS Gilles	<i>Suppléant</i> LANDRIX Jérémy MOUROUX Nicolas TRESPAILLE Denise
<b><u>COMMISSIONS INTERCOMMUNALES</u></b>	
<b><u>Culture / tourisme</u></b> : BOST Marie Ange	
<b><u>Service aux publics et aux familles</u></b> : BOURCET Sandrine	
<b><u>Transition écologique / alimentaire / mobilité</u></b> : FONTAINE Nathalie	
<b><u>Aménagement du territoire et développement économique</u></b> : PELLETIER Bruno	

**Eau / assainissement** : MOREL Dominique

**CIID** : **titulaire** FERNANDEZ Agapito

**DELEGUES COMMUNAUTAIRES**

Titulaires

PARET Karine  
PELLETIER Bruno  
BOST Marie Ange

suppléant

JAMBON Michel

Présentation du projet de la rénovation de la salle polyvalente

Mr FERNANDEZ présente la dernière esquisse du projet de rénovation de la salle polyvalente en détaillant les diverses approches et contraintes du projet.

Les membres du conseil municipal échangent sur le sujet.

Mr FERNANDEZ et Mme PARET ont rendez vous le lendemain avec l'Agence d'Ingénierie pour faire le point et apporter les modifications nécessaires.

Par rapport à l'avancement des travaux, il conviendra d'avertir les associations et les administrés que la salle sera disponible à la rentrée de septembre et au moins jusqu'au 2ème trimestre 2024

Commissions communales

Marie Angélique GOYON informe de nouvelles permanences de la mutuelle communale à partir de septembre et souligne l'intérêt des administrés pour cette mutuelle.

Les travaux d'élaboration du nouveau site internet vont reprendre.

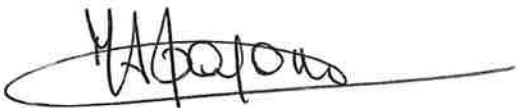
Commissions intercommunales

Aménagement territoire (Bruno PELLETIER) : le forum des métiers a été un succès auprès des jeunes

L'agrandissement de la zone artisanale du Champ de Chêne sur St Jean Sur Veyle par la création de bases logistiques va être générateur de plusieurs centaines d'emplois.

La séance est levée à 22 h 40

Le secrétaire



Madame le Maire,

